

mondépartement 04



Les centres médico-sociaux

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence est responsable de l'action sociale.

Les 13 centres médico-sociaux sont chargés de mettre en œuvre les missions de solidarité du Département en faveur de l'enfance, de la famille, de la prise en charge du handicap, de l'aide aux personnes âgées et de l'insertion des personnes en difficulté.

Présents sur tout le territoire, ce sont des lieux d'accueil « tout public » qui offrent à la population un conseil, une information, une aide matérielle ou humaine.

Accès aux droits, prévention et protection de l'enfance, éducation à la santé, contraception, demande de RSA, autonomie des personnes âgées, difficultés de vie, handicap, les équipes des centres médico-sociaux vous accompagnent à chaque âge de la vie.

Le centre médico-social : un service public de proximité pour tous

Qu'est-ce qu'un centre médico-social ?

Un centre médico-social est un **guichet unique ouvert à tous**. Relais du Département, il abrite de nombreux services (sociaux ou médicaux) et regroupe des professionnels de plusieurs métiers : assistant(e) social(e), éducateur, médecin, puéricultrice, sage-femme, conseiller en économie sociale et familiale, conseiller en insertion, personnel administratif. Il exerce ses missions dans le cadre de permanences au centre médico-social ou même lors de visites à domicile quand vous ne pouvez pas vous déplacer.

Qui peut bénéficier des services d'un centre médico-social ?

Tout le monde. Un centre médico-social est ouvert aux enfants ou adultes, jeunes et moins jeunes, à la recherche d'une aide, d'un conseil ou simplement d'une information pour leur vie quotidienne.

Pourquoi se rendre dans un centre médico-social ?

Un centre médico-social propose :

- une orientation spécifique à votre situation (médicale, sociale, éducative, budgétaire...)
- un accompagnement gratuit et confidentiel
- une écoute, un conseil, une réponse aux questions que vous vous posez sur vos droits et les conditions d'attribution des aides possibles.



Le centre médico-social : un guichet unique pour tous

Aides aux familles

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie courante, les centres médico-sociaux peuvent vous apporter des aides financières et des conseils pour mieux organiser et gérer votre budget, des aides ménagères et éducatives à domicile (échec scolaire, toxicomanie). Vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement pour accéder à un logement ou éviter une expulsion.

Suivi de grossesse, suivi des enfants

Les femmes enceintes et les futurs parents peuvent obtenir conseil auprès d'une sage-femme. Après la naissance, des consultations sont organisées par des médecins pour les enfants âgés de 0 à 6 ans dans les centres médico-sociaux. Vous pouvez obtenir des informations sur les modes de garde (assistant(e) maternel(le), crèche).

Dépistage, contraception, sexualité, vie de couple

Obtenir une contraception, faire une demande d'IVG, ou effectuer un dépistage anonyme et gratuit du SIDA, les centres médico-sociaux de Sisteron, Manosque, Saint-Auban, Barcelonnette et Digne-les-Bains sont à votre disposition. Des professionnels répondent gratuitement à toutes vos questions sans jugement, sans tabou et en toute confidentialité. La loi permet aux mineurs un accès libre à la contraception.

Protection de l'enfance

Le Conseil départemental, via les centres médico-sociaux, a pour mission d'assurer la protection des enfants, en cas de maltraitance





ou en situation de risque. Il intervient pour aider les familles à titre préventif (aide éducative). Quand la situation l'exige, les enfants sont placés en famille d'accueil ou en établissement. Les femmes enceintes et les mères seules peuvent être prises en charge également.

Accès à l'emploi et la réinsertion

Les familles sans ressources ou à de très faibles revenus peuvent bénéficier du RSA, Revenu de Solidarité Active. Vous êtes accompagné(e) par un(e) assistant(e) social(e) qui vous aide dans votre projet de réinsertion (retour vers l'emploi, suivi médical si nécessaire, formation).

Personnes âgées

Difficultés, perte d'autonomie, les centres médico-sociaux vous informent sur les conditions d'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de l'aide sociale. Ils vous renseignent sur les aides à domicile (portage de repas, soins médicaux) mais aussi sur les structures d'accueil. Ils participent à la lutte contre la maltraitance des seniors.

Personnes handicapées

Vous êtes confronté(e) à un handicap, des aides financières et techniques peuvent être étudiées pour faciliter votre quotidien que cela soit à domicile ou en structures d'accueil. En liaison avec la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées, les agents des centres médico-sociaux évaluent vos besoins que la personne handicapée soit mineure ou majeure.



Les centres médico-sociaux :

1 MANOSQUE (04100)

49 boulevard E. Bourges

Tél. 04 92 70 17 50

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences :

•VOLX (04130)

Bâtiment de la poste

1^{er} et 3^e jeudi du mois,

sur rendez-vous de 14h à 17h

•CORBIERES (04220)

Mairie, 1 pl. Haute

1^{er} lundi du mois,

sans rendez-vous de 14h à 17h

•SAINTE-TULLE (04120)

Maison de la Solidarité - rue Combe

1^{er} mardi du mois,

sur rendez-vous de 9h à 12h

2 FORCALQUIER (04300)

Les Récollets - Place St Pierre

Tél. 04 92 75 06 01

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences :

•REVEST-DU-BION (04150)

Local communal

sur rendez-vous

•REILLANNE (04110) - Mairie

le mardi matin,

sur rendez-vous

•S^TE-ETIENNE (04230) - Mairie

sur rendez-vous

•BANON (04150) - Local du

Foyer Rural, Mairie

le jeudi, sur rendez-vous

•CERESTE CCAS (04280)

rue du Bicentenaire

le mercredi matin tous les 15

jours, sur rendez-vous

3 ORAISON (04700)

Rue Paul Blanc

Tél. 04 92 79 92 97

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences :

•VALENSOLE (04210)

Bureau de l'ADMR

le mercredi de 9h à 11h

•GREOUX-LES-BAINS (04800)

Mairie

le vendredi de 9h à 11h30

•MOUSTIERS-S^TE-MARIE

(04360) - Mairie

1^{er} mardi du mois, de 14h à 16h

•QUINSON (04480) - Mairie

2^e mardi du mois, de 14h à 16h

•LA PALUD-SUR-VERDON

(04120) - Mairie

3^e jeudi du mois, de 14h30 à 16h

•VILLENEUVE (04130) - Mairie

le lundi de 9h30 à 11h30

•LA BRILLANNE (04700)

Mairie

2^e jeudi et 4^e jeudi du mois, de 14h à 16h30

•BRAS D'ASSE (04270) - Mairie

le dernier lundi du mois, de 14h à 16h30

4 SISTERON (04200)

3 rue Alsace Lorraine

Tél. 04 92 61 06 92

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences :

•LA MOTTE-DU-CAIRE (04250)

Relais de service public - Place pied de ville

2^e et 4^e mardi du mois, de 9h30 à 12h



Certains partenaires sociaux assurent des permanences dans les centres médico-sociaux (CAF, CPAM, Pôle Emploi). C'est le cas à Riez, St-André-les-Alpes, Castellane, Beauvezer, Annot et Entrevaux.

- MISON (04200) - Mairie, Réservoir Lieu-dit Chirombelle
3^e mercredi du mois, de 9h30 à 12h
- TURRIERS
1^e mardi du mois de 9h à 12h

5 CHÂTEAU-ARNOUX/ SAINT-AUBAN (04160)

3 route Nationale
Tél. 04 92 64 34 15
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences :

- CHÂTEAU-ARNOUX CCAS (04160)
2, rue Victorin Morel
le jeudi, sur rendez-vous de 9h à 12h
- L'ESCALE (04160)
Mairie, rue F. Arnaud
1^{er} jeudi du mois,
sur rendez-vous de 9h à 12h
- LES MÉES (04190) - Boulevard de la République
le mardi, sur rendez-vous de 9h à 12h
- MALIJAI (04350) - le Château
le jeudi, sur rendez-vous de 9h à 12h
- PEYRUIS (04310) - Salle des fêtes - Route Nationale
le lundi, sur rendez-vous de 9h à 12h
- VOLONNE (04290) - Mairie, Place du Village
le lundi, sur rendez-vous de 14h à 17h

6 DIGNE-LES-BAINS (04000)

Immeuble F. Cuzin
4 rue de la Grave
Tél. 04 92 30 09 00
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

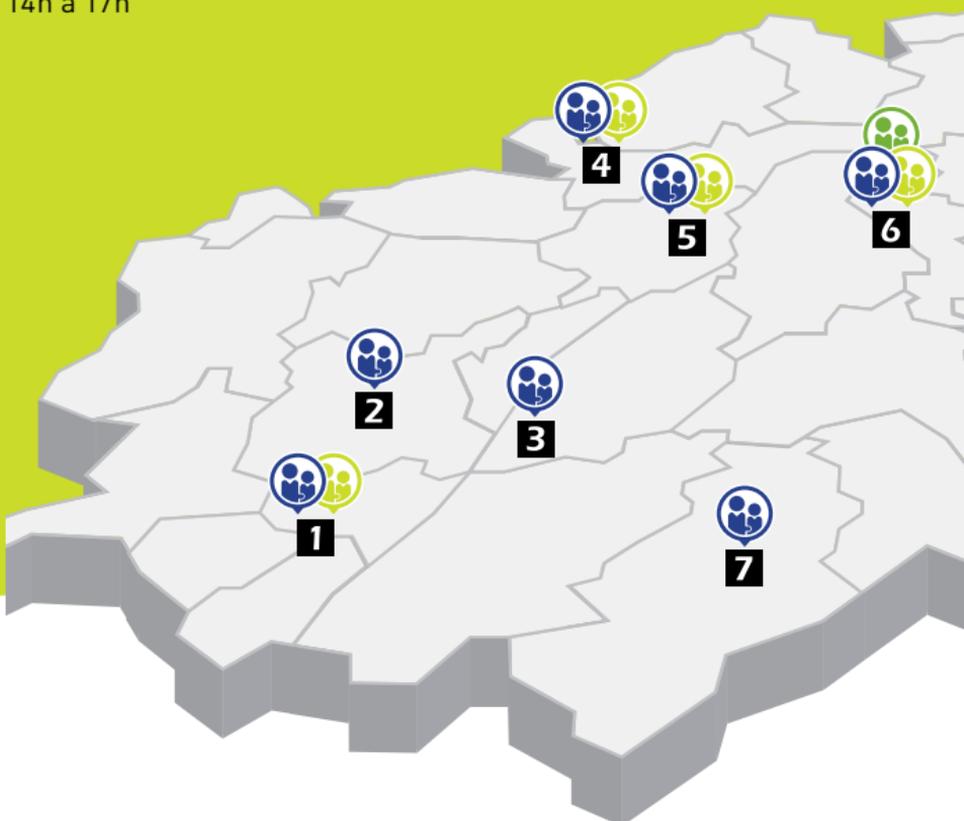
Permanences :

- MEZEL (04270) - Mairie
2^e lundi du mois, de 14h à 17h
- MALLEMOISSON (04510)
Mairie
1^{er} mardi du mois, de 9h à 12h
- AIGLUN (04510) - Mairie
3^e mercredi du mois, de 14h à 17h
- LE CHAFFAUT SAINT-JURSON (04510) - Mairie
1^{er} mardi du mois, de 9h à 12h
- CANTON DE LA JAVIE, PRADS- HAUTE-BLEONE, LA ROBINE
Mairies - sur rendez-vous
- THOARD (04380) - Mairie
4^e mardi du mois, de 9h à 11h

7 RIEZ (04500)

Rue Jules Henry
Tél. 04 92 77 87 71
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences : voir Oraison



8 ST-ANDRÉ-LES-ALPES

(04170)

Place de Verdun

Tél. 04 92 89 10 23

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Permanences sur rendez-vous

Permanences :

•ALLOS (04260) - Pôle santé

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

sur rendez-vous

•BARREME (04330)

Grand rue

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

sur rendez-vous

•BEAUVEZER (04370)

Maison de Pays

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

sur rendez-vous

9 CASTELLANE (04120)

126 bd Frédéric Mistral

Tél. 04 92 83 77 19

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Permanences sur rendez-vous

10 ANNOT (04240)

Place du Germe

Tél. 04 92 30 07 90

Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h

Permanences sur rendez-vous

11 ENTREVAUX (04320)

Place Charles Panier

Tél. 04 92 30 07 90

Lundi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi : 9h-12h

Permanences sur rendez-vous

12 SEYNE-LES-ALPES (04140)

Maison de l'enfance

et des services publics

Rue du Barri

Tél. 04 92 35 01 02

Lundi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences :

•LE LAUZET-UBAYE - Mairie

Les 2^e et 4^e jeudi du mois sur rendez-vous

13 BARCELONNETTE (04400)

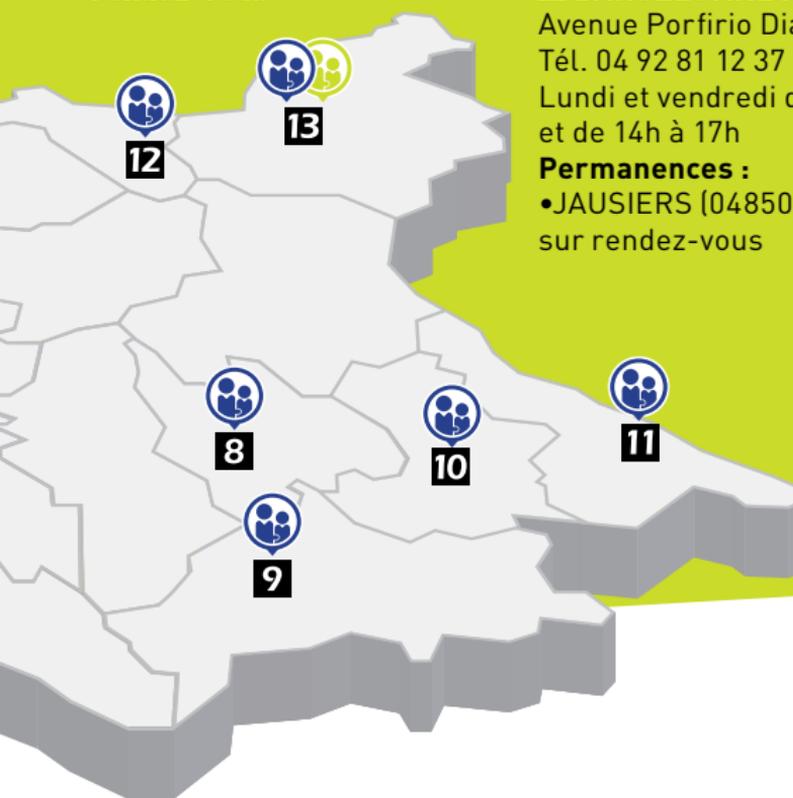
Avenue Porfirio Diaz

Tél. 04 92 81 12 37

Lundi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences :

•JAUSIERS (04850) - Mairie sur rendez-vous



centres médico-sociaux



centres de dépistage anonyme et gratuit CIDDIST



Maison Départementale des Personnes Handicapées

Pour toute situation d'urgence,
composez le :

☎ **119**

Allô enfance en danger

24h/24h numéro gratuit

☎ **04 92 30 07 07**

Protection de l'enfance :

Cellule de recueil des
informations préoccupantes
(CRIP) crip04@cg04.fr

☎ **04 92 30 07 43**

Cellule de recueil des
informations préoccupantes
des personnes adultes
vulnérables (CIPPAV)
bienveillance@cg04.fr

☎ Contactez le **centre médico-
social** le plus proche de
chez vous.

Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

13 rue du Docteur Romieu - CS 70216
04995 Digne-les-Bains Cedex 9
Tél. 04 92 30 04 00

 www.facebook.com/departement04

Consultez notre site internet
www.mondepartement04.fr



www.afnor.org

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT